



Paris, mercredi 21 mai 2014

Communiqué de Mme Ségolène ROYAL Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Protéger la biodiversité : Le Gouvernement redonne au Marais poitevin son label de Parc naturel régional

Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, se félicite de la parution au Journal officiel du décret redonnant au Marais poitevin son label de Parc naturel régional.

Pour Ségolène ROYAL, il s'agit de l'aboutissement d'un long combat pour sauver « la Venise verte ».



Crédit MEDDE/Thierry Degen

Avec près de 100 000 hectares de superficie, **le Marais poitevin représente la deuxième zone humide française après la Camargue et le plus grand des marais littoraux de l'ouest.**

Aménagé au fil des siècles, c'est un ensemble d'une très grande richesse écologique, à la fois par la diversité des milieux qui le composent et surtout par sa spécificité de zone humide.

Au cours des années 1980, ce territoire a souffert de dégradations environnementales qui lui ont valu la perte de son label Parc naturel régional.

Grâce à la mobilisation des conseils régionaux de Poitou-Charentes et des Pays-de-la-Loire, des maires des petites communes maraichines, des associations de défense de l'environnement, grâce aussi au soutien de l'État, et tout particulièrement de François Mitterrand, qui en fit l'un de ses grands travaux présidentiels – et le seul en milieu rural –, le Marais poitevin fut réhabilité.

Ségolène ROYAL participera le 15 juin à un événement populaire organisé dans le Marais poitevin pour fêter la reconquête du label.

Le décret n°2014-505 du 20 mai 2014, paru le 21 mai 2014, redonne au Marais poitevin son statut de Parc naturel régional, dote le réseau des Parcs naturels régionaux d'un 49^e parc.

La création d'un Parc naturel régional répond à la nécessité de protéger et de mettre en valeur des territoires dont le patrimoine naturel et culturel est de grande qualité, mais dont il faut préserver l'équilibre. Les Parcs naturels régionaux qui couvrent environ 14 % du territoire national œuvrent pour une préservation efficace des espaces naturels conciliée avec une dynamique économique et sociale des territoires.

Pour consulter le décret :

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000028964098&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id

Contact presse : 01 40 81 78 31

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr



Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 6 juin 2014

Communiqué de presse

**Parc Naturel Marin du Cap Corse
Ségolène Royal et Frédéric Cuvillier
signent l'arrêté qui lance la mise à l'étude**

Les Parcs naturels marins contribuent à atteindre l'objectif que s'est fixé la France, suite au Grenelle de la mer, de classer 20 % des eaux sous juridiction française en aires marines protégées avant 2020.

Pour accélérer l'atteinte de cet objectif, **Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Frédéric Cuvillier, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche ont signé l'arrêté qui lance la mise à l'étude du parc naturel marin du Cap Corse.**

En effet, la zone autour du Cap Corse justifie pleinement la mise à l'étude d'un parc naturel marin, tant en termes d'intérêt écologique qu'en termes d'usages. Les modalités d'installation de la mission d'étude sont en cours de finalisation.

La France compte actuellement 5 parcs naturels marins (Iroise, Mayotte (2 parcs), Golfe du Lyon, Mer d'Opale), et la création du 6ème, le parc naturel marin du bassin d'Arcachon, sera effective dans les jours à venir. 3 autres parcs naturels marin sont par ailleurs à l'étude.

Le Parc Naturel de la mer de Corail vient également d'être créé le 23 avril 2014 par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il couvre 1,3 million de km carrés (équivalent à 3 fois les eaux métropolitaines), faisant passer le réseau français d'aires marines protégées de 4 à 16 % des eaux sous juridiction française.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie



Déplacement de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 3 juillet 2014

**Inauguration de la Maison du Parc National des Ecrins
et de la réserve de biosphère transfrontalière du Mont Viso**

**Parc National des Ecrins
les samedi 5 et dimanche 6 juillet 2014**

Madame Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie se rendra **les 5 et 6 juillet** dans le **Parc National des Écrins (Hautes-Alpes)**.

- > **Samedi 5 juillet**, madame la ministre procédera dès 14h30 à l'**inauguration de la maison du Parc National des Écrins**, sur la commune de Vallouise (Hautes-Alpes).

Cette inauguration sera suivie d'un **moment d'échange** avec les guides du Parc au Pré de Madame Carle, au pied du Glacier Blanc, sur la commune de Pelvoux, à partir de 17h.

Ce déplacement sera l'occasion d'échanger avec les acteurs locaux sur les thèmes de :

- la **politique de valorisation de la biodiversité alpine**,
- la **protection des troupeaux d'élevage**,
- la **démocratisation de l'accès au patrimoine naturel**.

- **Dimanche 6 juillet**, Madame Ségolène Royal se rendra dans le Queyras, au Col Agnel (Commune de Moline-en-Queyras) à partir de 10h45. La ministre inaugurera la **réserve de biosphère transfrontalière du Mont Viso** en présence des autorités italiennes représentées par Mme Barbara Degani, Secrétaire d'État italienne à l'Environnement et M. Sergio Chiamparino, président de la région Piémont. A cette occasion, M. Han Qunli, secrétaire général du programme « Homme et Biosphère » de l'UNESCO remettra le diplôme relatif à la reconnaissance de ce territoire.



[Retrouvez le déroulé du déplacement actualisé en ligne](#)

Nous vous remercions de vous accrediter au **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr / @ecologiEnergie

Déplacement de Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 17 juillet 2014

Parc National des Pyrénées
Les 19 et 20 juillet 2014

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, se rendra **les 19 et 20 juillet** dans le **Parc National des Pyrénées (Hautes-Pyrénées)**. Ce déplacement permettra la mise en valeur de la stratégie pyrénéenne pour la biodiversité : rencontre avec les équipes du Parc National des Pyrénées.

> **Samedi 19 juillet**, Ségolène Royal assistera à **15h30, sur le site du plateau du Clot Cauterets à un lâcher de bouquetins ibériques** (ouvert à la presse), dans le cadre de leur réintroduction au sein du parc (Hautes-Pyrénées). Le bouquetin des Pyrénées (ou bouquetin ibérique) est une espèce emblématique du massif. Sa disparition avait été ressentie par les Pyrénéens comme une perte écologique importante. En France, sa disparition est datée d'avant 1910 et en Espagne de 2000.

Un temps d'échange (ouvert à la presse) permettra d'aborder avec les acteurs locaux les thèmes de :

- la **politique de valorisation de la biodiversité pyrénéenne**,
- la **démocratisation de l'accès au patrimoine naturel**,
- la **réintroduction du bouquetin ibérique**.

En fin de journée, à **19h00**, arrivée à **La Mongie** pour un départ en téléphérique au **Pic du Midi** où aura lieu la présentation du projet de **première réserve de ciel étoilé d'Europe** en présence des astronomes de l'observatoire (sous réserve de conditions météorologiques favorables).

> **Dimanche 20 juillet, à 10h30, une sortie de pêche** sera organisée dans le Val d'Azun avec la Fédération de pêche, à laquelle Ségolène Royal participera.



Parc national des Pyrénées - P.Meyer

[Retrouvez le déroulé du déplacement actualisé en ligne](#)

Nous vous remercions de vous accrediter au **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 30 septembre 2014

Création du 50^{ème} parc naturel régional du Golfe du Morbihan

J'ai signé aujourd'hui, à l'occasion de la **Journée Mondiale de la Mer**, le décret créant le **Parc du Golfe du Morbihan, 50^{ème} Parc naturel régional français**.

Avec 27 000 hectares de zones humides, dont près de 17 000 hectares d'espaces maritimes parsemés d'îles et d'îlots, avec ses marais, **ses prés salés et ses bocages connus dans le monde entier**, le Golfe du Morbihan constitue une **mosaïque de milieux d'un intérêt écologique majeur qu'il nous faut protéger et valoriser toujours davantage**.

Avec ce label « Parc naturel régional », **c'est le travail initié depuis près de 20 ans par les élus locaux, les associations et les professionnels**, sous l'impulsion de la Région Bretagne, que je suis heureuse de voir aboutir aujourd'hui, ce qui permettra à ce territoire de donner l'exemple d'une gestion économe du foncier et d'un tourisme respectueux de l'environnement.

Troisième parc créé en 2014 après le Parc naturel régional du Marais Poitevin, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et la mise à l'étude du parc naturel marin du Cap Corse, ce 50^{ème} Parc naturel régional permet de mettre en valeur une **dimension marine et côtière exceptionnelle**. La France est le deuxième espace maritime au monde ; notre pays a donc une responsabilité particulière en matière d'environnement marin. **Des paysages de la Baie de Quiberon et des Landes de Lanvaux, aux « jardins et parterres des couches reculées de l'Océan » chers à Jules Verne**, ce sont toutes les richesses de ce patrimoine naturel qui sont aujourd'hui, avec la signature de ce décret, reconnues, mises à l'honneur et valorisées pour être partagées avec **les amoureux de ces sites remarquables qui enchantent notre quotidien**.

Dans toute la France, les Parcs naturels régionaux sont activement engagés dans la mise en valeur de nos beaux paysages, la préservation de notre biodiversité et la réussite de la transition énergétique. Protecteurs efficaces de nos espaces naturels, ils concilient dynamique écologique, économique et sociale sur nos territoires.



Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 14 novembre 2014

*Au Congrès mondial des Parcs,
5 espaces protégés français distingués
par l'Union internationale pour la conservation de la nature :
une reconnaissance et un encouragement*

Je me réjouis que cinq espaces naturels français, parmi 23 candidats de huit nationalités différentes, aient été inscrits aujourd'hui à la "**liste verte des espaces protégés**" de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) lors du **Congrès mondial des Parcs à Sydney**.

Il s'agit des **Parcs nationaux des Pyrénées et de la Guadeloupe, du Parc naturel marin d'Iroise, de la Réserve nationale de Cerdère-Banyuls et de l'espace naturel sensible du Marais d'Épisy**.

Ce **nouveau label environnemental**, aboutissement d'une démarche participative, témoigne de l'engagement international des acteurs français de la préservation de la nature et ouvre la voie à de nouvelles coopérations au service de cette cause commune qu'est la protection des aires naturelles dans le monde.

Cette **reconnaissance de l'action de la France** est un bel encouragement pour la mobilisation de l'Etat et des territoires, qui a notamment permis :

- de créer le **50ème Parc naturel régional**, celui du **Golfe du Morbihan** inauguré il y a quelques semaines, qui fait suite à la création en mai 2014 du **Parc naturel régional du Marais poitevin** et porte à près de 15 % du territoire national les espaces protégés et mis en valeur à ce titre ;
- d'augmenter le nombre et la superficie des **aires marines protégées** dans l'Hexagone et dans les outre-mer, avec la création du **Parc naturel du bassin d'Arcachon** que j'ai inauguré en juin, la création du parc naturel de la **Mer de Corail** (plus de 1.200.000 km²), **du sanctuaire AGOA** des mammifères marins dont j'ai installé en octobre le comité de gestion en Guadeloupe ou encore le **Parc naturel marin des Glorieuses** qui, avec celui de **Mayotte**, représentent désormais plus de 110.000 km² d'un seul tenant ; avec, aussi, les projets du Cap Corse, de l'Estuaire de la Gironde, des Pertuis charentais et de Martinique.

Dans les Régions, la **Trame Verte et Bleue** progresse : quatre schémas régionaux de cohérence écologique ont été adoptés et toutes les Régions s'en doteront avant la fin 2015.

Notre capital naturel est le **bien commun de tous les Français** : il mérite d'être protégé, mis en valeur et partagé.

Il est au cœur d'enjeux majeurs : la lutte contre le dérèglement climatique, la transition énergétique vers une croissance verte, la valorisation de notre riche biodiversité et des services vitaux qu'elle nous rend.

Ce patrimoine protégé contribue au rayonnement de notre pays et au **dynamisme d'une économie touristique créatrice d'emplois non délocalisables**.

Retrouvez en ligne :

- le communiqué de presse ;
- la fiche sur l'espace naturel sensible du Marais d'Episy ;
- la fiche sur la Réserve nationale de Cerbere-Banyuls ;
- la fiche sur le Parc national des Pyrénées ;
- la fiche sur le Parc national de Guadeloupe ;
- la fiche sur le Parc naturel Marin d'Iroise.



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 14 novembre 2014

*Au Congrès mondial des Parcs,
5 espaces protégés français distingués
par l'Union internationale pour la conservation de la nature :
une reconnaissance et un encouragement*

Je me réjouis que cinq espaces naturels français, parmi 23 candidats de huit nationalités différentes, aient été inscrits aujourd'hui à la "**liste verte des espaces protégés**" de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) lors du **Congrès mondial des Parcs à Sydney**.

Il s'agit des **Parcs nationaux des Pyrénées et de la Guadeloupe, du Parc naturel marin d'Iroise, de la Réserve nationale de Cerdère-Banyuls et de l'espace naturel sensible du Marais d'Épisy**.

Ce **nouveau label environnemental**, aboutissement d'une démarche participative, témoigne de l'engagement international des acteurs français de la préservation de la nature et ouvre la voie à de nouvelles coopérations au service de cette cause commune qu'est la protection des aires naturelles dans le monde.

Cette **reconnaissance de l'action de la France** est un bel encouragement pour la mobilisation de l'Etat et des territoires, qui a notamment permis :

- de créer le **50ème Parc naturel régional**, celui du **Golfe du Morbihan** inauguré il y a quelques semaines, qui fait suite à la création en mai 2014 du **Parc naturel régional du Marais poitevin** et porte à près de 15 % du territoire national les espaces protégés et mis en valeur à ce titre ;
- d'augmenter le nombre et la superficie des **aires marines protégées** dans l'Hexagone et dans les outre-mer, avec la création du **Parc naturel du bassin d'Arcachon** que j'ai inauguré en juin, la création du parc naturel de la **Mer de Corail** (plus de 1.200.000 km²), **du sanctuaire AGOA** des mammifères marins dont j'ai installé en octobre le comité de gestion en Guadeloupe ou encore le **Parc naturel marin des Glorieuses** qui, avec celui de **Mayotte**, représentent désormais plus de 110.000 km² d'un seul tenant ; avec, aussi, les projets du Cap Corse, de l'Estuaire de la Gironde, des Pertuis charentais et de Martinique.

Dans les Régions, la **Trame Verte et Bleue** progresse : quatre schémas régionaux de cohérence écologique ont été adoptés et toutes les Régions s'en doteront avant la fin 2015.

Notre capital naturel est le **bien commun de tous les Français** : il mérite d'être protégé, mis en valeur et partagé.

Il est au cœur d'enjeux majeurs : la lutte contre le dérèglement climatique, la transition énergétique vers une croissance verte, la valorisation de notre riche biodiversité et des services vitaux qu'elle nous rend.

Ce patrimoine protégé contribue au rayonnement de notre pays et au **dynamisme d'une économie touristique créatrice d'emplois non délocalisables**.

Retrouvez en ligne :

- le communiqué de presse ;
- la fiche sur l'espace naturel sensible du Marais d'Episy ;
- la fiche sur la Réserve nationale de Cerbere-Banyuls ;
- la fiche sur le Parc national des Pyrénées ;
- la fiche sur le Parc national de Guadeloupe ;
- la fiche sur le Parc naturel Marin d'Iroise.



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 14 novembre 2014

*Au Congrès mondial des Parcs,
5 espaces protégés français distingués
par l'Union internationale pour la conservation de la nature :
une reconnaissance et un encouragement*

Je me réjouis que cinq espaces naturels français, parmi 23 candidats de huit nationalités différentes, aient été inscrits aujourd'hui à la "**liste verte des espaces protégés**" de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) lors du **Congrès mondial des Parcs à Sydney**.

Il s'agit des **Parcs nationaux des Pyrénées et de la Guadeloupe, du Parc naturel marin d'Iroise, de la Réserve nationale de Cerdère-Banyuls et de l'espace naturel sensible du Marais d'Épisy**.

Ce **nouveau label environnemental**, aboutissement d'une démarche participative, témoigne de l'engagement international des acteurs français de la préservation de la nature et ouvre la voie à de nouvelles coopérations au service de cette cause commune qu'est la protection des aires naturelles dans le monde.

Cette **reconnaissance de l'action de la France** est un bel encouragement pour la mobilisation de l'Etat et des territoires, qui a notamment permis :

- de créer le **50ème Parc naturel régional**, celui du **Golfe du Morbihan** inauguré il y a quelques semaines, qui fait suite à la création en mai 2014 du **Parc naturel régional du Marais poitevin** et porte à près de 15 % du territoire national les espaces protégés et mis en valeur à ce titre ;
- d'augmenter le nombre et la superficie des **aires marines protégées** dans l'Hexagone et dans les outre-mer, avec la création du **Parc naturel du bassin d'Arcachon** que j'ai inauguré en juin, la création du parc naturel de la **Mer de Corail** (plus de 1.200.000 km²), **du sanctuaire AGOA** des mammifères marins dont j'ai installé en octobre le comité de gestion en Guadeloupe ou encore le **Parc naturel marin des Glorieuses** qui, avec celui de **Mayotte**, représentent désormais plus de 110.000 km² d'un seul tenant ; avec, aussi, les projets du Cap Corse, de l'Estuaire de la Gironde, des Pertuis charentais et de Martinique.

Dans les Régions, la **Trame Verte et Bleue** progresse : quatre schémas régionaux de cohérence écologique ont été adoptés et toutes les Régions s'en doteront avant la fin 2015.

Notre capital naturel est le **bien commun de tous les Français** : il mérite d'être protégé, mis en valeur et partagé.

Il est au cœur d'enjeux majeurs : la lutte contre le dérèglement climatique, la transition énergétique vers une croissance verte, la valorisation de notre riche biodiversité et des services vitaux qu'elle nous rend.

Ce patrimoine protégé contribue au rayonnement de notre pays et au **dynamisme d'une économie touristique créatrice d'emplois non délocalisables**.

Retrouvez en ligne :

- le communiqué de presse ;
- la fiche sur l'espace naturel sensible du Marais d'Episy ;
- la fiche sur la Réserve nationale de Cerbere-Banyuls ;
- la fiche sur le Parc national des Pyrénées ;
- la fiche sur le Parc national de Guadeloupe ;
- la fiche sur le Parc naturel Marin d'Iroise.



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 8 décembre 2014

Ségolène ROYAL signe le décret de création du Parc naturel régional des Baronnies provençales

"Je viens de signer le décret de création du Parc naturel régional des Baronnies provençales lors d'une réunion à Vinsorbes (Drôme) à l'invitation de Didier Guillaume et des élus locaux de la Drôme et des Hautes-Alpes ainsi que des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Au carrefour des influences alpines et méditerranéennes, ce Parc naturel régional abrite une faune et une flore d'exception avec 10 sites Natura 2000, 5 espaces naturels sensibles et des espèces emblématiques telles que le sabot de Vénus, le chou sauvage, la loutre, l'écrevisse à pieds blancs...

Ma signature est un acte de reconnaissance et de mobilisation après 15 ans de travail des élus, des associations, des habitants.

Les 750 professionnels qui sont parties prenantes du Parc pourront valoriser leurs productions, qu'il s'agisse du tourisme et du sport avec la plus belle Via Ferrata d'Europe pour l'escalade, ou des produits du terroir si nombreux (vins des Côtes du Rhône, des Coteaux des Baronnies, olives noires de Nyons, fromage de chèvre Picodon, lavande, élevage ovin...).

Le Parc m'a par ailleurs remis sa candidature pour l'appel à projet des "territoires à énergie positive" et se mobilise donc pour la transition énergétique et la croissance verte.

Je vais proposer aux communes qui n'ont pas encore adhéré de devenir des communes associées dans un délai d'un an."

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie